



FICHE D'ARRÊT

**Cour de Cassation, Chambre civile 3, du
8 novembre 1995, 93-17.110**

FAITS : Une société a donné à bail un appartement à deux personnes. Il a été conclu que les deux locataires

Cliquez sur "télécharger"

pour consulter l'intégralité du document

locatives. Celles-ci ayant pris fin, il ne pouvait lui être imposé le maintien et la cotitularité du bail.

Un pourvoi est formé en cassation.

Cliquez sur "télécharger"

pour consulter l'intégralité du document

